

# Compte rendu du conseil de quartier nord

Samedi 18 octobre 2025

Étaient **présents** :

- Jean-François JOBERT
- Marine LAZZERINI
- Chantal PARADIS

Membres **excusés** : Madame Annick Leroy et Monsieur Raphaël Le Duc

**Invités** :

- Monsieur Vuillaume, habitant de la rue Pierre Curie
- Monsieur Cortat, habitant de la rue Pierre Curie / rue Dunant
- Madame Bertin, habitant de la rue des roses
- Monsieur Labbaz, habitant de la rue du prof. L. Bernard
- Monsieur Blary, habitant de la rue de la station

**Animé** par :

- Jean-Jacques Le Coq
- César Silou

Lieu : l'**Argos** | Heure de début : 9h30 | Heure de fin : 11h30

## Objet de la réunion

**Compléter et valider le questionnaire** sur l'expérimentation menée cet été avec la mise en sens unique de la rue du prof. Léon Bernard.

## Introduction

Monsieur Le Coq présente l'objectif de la réunion :

- **Restitution des comptages** réalisés pendant et après l'expérimentation du sens unique menée cet été.
- **Finaliser le questionnaire** à destination des habitants du quartier, questionnaire travaillé lors de la réunion du 27 septembre dernier avec Monsieur Vuillaume et les membres du conseil présents ce jour-là.

## Présentation des comptages

M. Le Coq précise les zones de comptage :

- Au début-milieu de la Rue des roses
- À la fin de la rue de station (qui recueille donc la circulation descendante de la rue des roses)

- Dans le 1<sup>er</sup> quart de la rue Pierre Curie
- Fin de la rue Dunant (qui recueille donc la circulation de la rue Pierre Curie)
- Dans le milieu de la rue du prof. L. Bernard

### À propos des modalités de comptage

Le système de comptage **permet de compter les voitures dans les deux sens** d'une même rue, ce qui donne des résultats en double lorsque la circulation dans la rue est à double sens (soit rue des roses et rue du prof. L. Bernard).

Le dispositif permet le comptage de tous les véhicules avec une identification du type de véhicule ( VL et PL). L'exploitation des fichiers permet d'obtenir tous les renseignements sur la circulation, vitesse moyenne, vitesse par tranche, comptage par jour.

Rappel des **dates** de comptage :

- Pour **juin** : du 23 au 29
- Pour **septembre** : du 15 au 21

(Voir document complet joint à ce compte rendu).

### Quelques chiffres qui ont retenu notre attention

#### Concernant la vitesse

La **rue du prof. L. Bernard** est la seule rue où les véhicules dépassent significativement la vitesse autorisée : quelques véhicules dans la tranche des 60-70 km/h. Dans cette rue, beaucoup de dépassements de vitesse, répartis ainsi : **68% en septembre** et 63% juin. À noter : 39% de P.L dépassant les 30 km/h en septembre.

0 dépassement de la vitesse autorisée (50 km/h) rue **Henri Dunant**. Pas d'écart de vitesse sur les périodes analysées.

0 dépassement de la vitesse autorisée **rue Pierre Curie** (50 km/h). On constate toutefois que la vitesse moyenne est **plus élevée en juin** qu'en septembre (moyenne d'environ 20km/h en juin et 18 km/h en septembre).

**Rue des roses -> rue de la station** : 1% de dépassement de la vitesse autorisée (50 km/h) en juin, 0% en septembre.

**Rue des roses -> avenue de Villepreux** : 0% dépassement de vitesse. Remarque : très peu de voitures prennent la rue dans ce sens.

Le sujet de la réunion dévie sur les limitations de vitesse sur toute la ville.

Question est posée par Madame Bertin : pourquoi les **30 km/h** ne sont pas appliqués sur toute la ville des Clayes comme cela est le cas à Villepreux.

Monsieur Le Coq rappelle qu'une **consultation** a été mise en ligne **au printemps 2025** pour sonder la population sur justement deux propositions concernant la réduction de la vitesse aux Clayes-sous-Bois, et notamment le passage aux 30 km/h sur toute la ville.

Cette consultation n'a trouvé que peu d'écho. Monsieur le maire souhaitant dans son fonctionnement inclure la population sur de telles décisions, il ne peut statuer à ce stade vu le peu de réponses au questionnaire en ligne.

Madame Bertin fait remarquer que la vitesse est une question de sécurité et qu'il faut savoir / vouloir trancher.

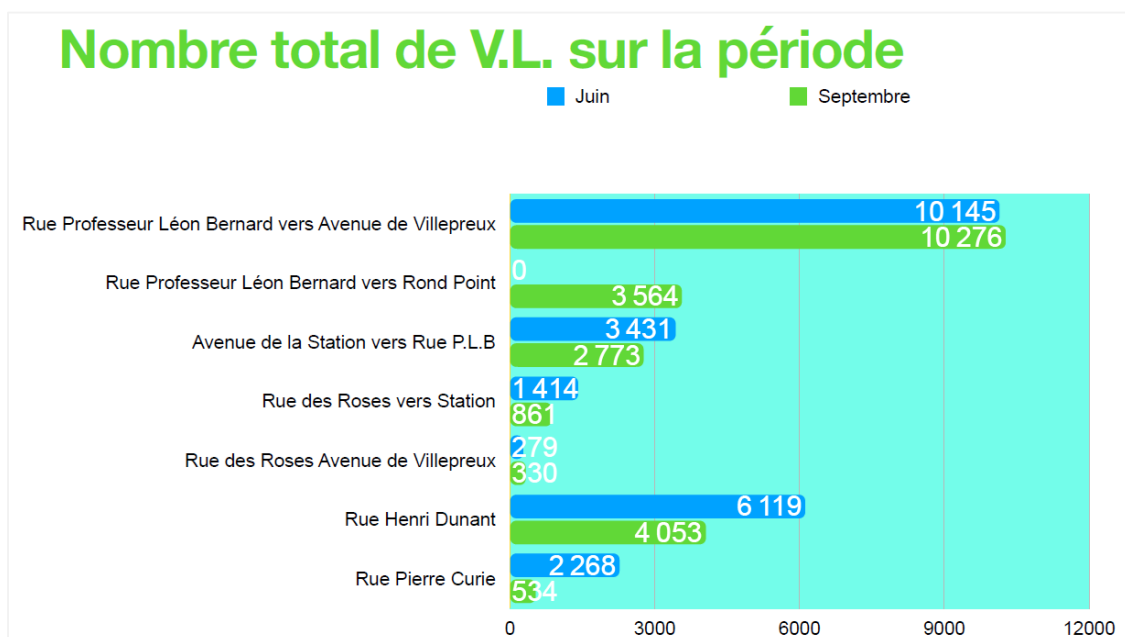
Madame Paradis acquiesce et fait le parallèle avec la rue du prof. L. Bernard où une décision est attendue par tous les habitants de cette rue et rappelle qu'en effet la sécurité des personnes est centrale.

### Concernant le flux des voitures

Faisant suite aux premiers chiffres présentés par Monsieur Le Coq, Monsieur Cortat intervient pour recentrer la discussion sur le **flux** des voitures. En effet, Monsieur Jobert précise que pendant l'expérimentation il y eu un report des flux sur les rues mitoyennes à la rue du prof. L. Bernard, voire sur d'autres axes non étudiés ici.

Les chiffres du comptage indiquent bien **un flux multiplié par 4 dans la rue Pierre Curie** durant la période d'essai du sens unique : 1734 véhicules de plus au mois de juin (2268) par rapport au comptage du mois de septembre (534)

Moyenne journalière : mois de Juin (324); mois de Septembre (77).



Monsieur Cortat demande à Monsieur Le Coq tous les chiffres des comptages dans un format qui lui permettra de refaire de *meilleures* statistiques, plus parlantes selon lui. Les données présentées ne lui conviennent pas en l'état.

Monsieur Le Coq accède à la demande tout en faisant remarquer que l'objectif était d'analyser les reports des flux et les vitesses suite à l'expérimentation, l'objectif est atteint puisque l'on a bien une vue d'ensemble et une représentation des effets de l'expérimentation, notamment des reports de flux et dépassements de vitesse.

Un rappel du contexte est fait : l'expérimentation de la mise en sens unique de la circulation rue du Professeur Léon Bernard a été proposée suite aux réponses faites dans le cadre de

la consultation de la population du quartier par plusieurs questionnaires pour résoudre les problèmes de sécurité, d'incivilités et de vitesse de la rue du prof. L. Bernard.

Est alors évoqué le **courrier / pétition envoyé par les habitants de la rue Pierre Curie** à Monsieur le maire au mois de novembre 2024, courrier ayant pour objet « Demande d'explication sur le projet de mise en sens unique de la rue du prof. L. Bernard ». Cette pétition adressée en recommandée signale l'étonnement des habitants de la rue Pierre Curie car ils considèrent que le report de circulation apportera des problèmes dans les voies adjacentes. Les habitants ont été surpris de découvrir l'expérimentation et de ne pas avoir été avertis et consultés sur cette expérimentation de sens unique. Monsieur Cortat indique que le mécontentement venait d'un manque d'information, d'inclusion dans nos travaux et d'un sentiment de passage en force.

Madame Lazzerini rappelle que les habitants de la rue Pierre Curie avaient toutes les informations à leur disposition sur le site de la mairie ou dans le journal municipal distribué à chaque habitant. Toutes les adresses de contact des membres du conseil pour poser des questions sont sur le site de la mairie. Beaucoup de moyens de communication existent et auraient pu être utilisés afin d'engager un dialogue constructif. La pétition ouvre non seulement la voie à des positions tendues et exacerbées, mais aussi ralentit le processus de réflexion mené par le conseil de quartier nord depuis maintenant 3 ans.

Madame Bertin rebondit sur le sujet d'une nécessaire concertation aussi entre les communes, en l'occurrence Les Clayes-sous-Bois et Villepreux pour faire un passage à 30km/h sur l'ensemble des deux communes.

Monsieur Labbaz recentre le débat sur la **sécurité de la rue du prof. L. Bernard**. En contact et en accord avec ses voisins, tous indiquent avoir peur pour la sécurité de leurs enfants et de leurs proches dans cette rue, notamment pour les habitants du côté pair où le trottoir plat permet aux voitures et camions de rouler dessus pour croiser d'autres véhicules. Des situations extrêmement dangereuses se produisent très souvent et sont source de stress et d'inquiétude. L'expérimentation du sens unique est approuvée par tous dans cette rue. Si le report de flux de voitures amène de la sécurité pour tous, cela ne doit pas être ni un problème ni un frein à la validation de cette expérimentation.

Monsieur Cortat veut examiner d'autres solutions puisque celle-ci impacte d'autres habitants et n'offre visiblement pas de consensus.

Madame Paradis rappelle que cette étude a commencé en 2022, que beaucoup de solutions ont déjà été évoquées en conseil de quartier (voir les CR sur le site de mairie) et que face aux problématiques de cette rue (rue trop étroite pour le croisement de véhicules, passage en force sur le trottoir trop plat, impossibilité de supprimer le stationnement comme dans la rue du docteur Roux...) la meilleure solution imaginée a été celle du sens unique.

Monsieur Cortat réitère sa demande de recevoir les chiffres des comptages pour mieux analyser les flux et souhaite établir un nouveau questionnaire moins orienté sur la solution de sens unique.

Monsieur Le Coq n'accepte pas de revenir sur la démarche engagée car le projet du questionnaire actuel déjà validé en interne correspond au processus d'expérimentation suivi jusqu'à présent : Une solution est proposée, on la teste, on l'évalue puis on décide.

Il s'agit à présent de modifier / compléter et valider ce questionnaire et ne pas repartir de zéro. Un rappel de l'ordre du jour de la réunion de ce jour prévoyait la finalisation du

questionnaire avec le concours des invités. Cela n'a pas été possible. Ce point avait pourtant été validé par toutes les personnes présentes à la réunion du samedi 27 septembre.

Monsieur Cortat explique qu'il souhaite pouvoir envisager d'autres solutions plus « intelligentes ».

Monsieur Silou prend la parole et défend fermement la qualité des travaux et des réflexions qui ont été menés au conseil de quartier nord.

Monsieur Le Coq recentre sur l'objet de la réunion qui est de compléter et valider le questionnaire à destination des habitants du quartier pour **recueillir le ressenti suite aux expérimentations**. Il reste évidemment ouvert à toutes propositions.

Madame Paradis rappelle que le questionnaire en cours a déjà été retravaillé avec Monsieur Vuillaume lors du dernier conseil et que celui-ci souhaitait le compléter. Monsieur Vuillaume devait revenir aujourd'hui avec des questions à ajouter.

Monsieur Vuillaume répond qu'il n'a jamais reçu le questionnaire pour travailler dessus.

Madame Paradis s'excuse d'un possible loupé sur l'envoi des documents, mais indique que Monsieur Vuillaume avait toutefois la possibilité de la contacter, elle ou Monsieur Le Coq pour avoir le questionnaire en question et avancer sur le sujet.

Monsieur Le Coq rappelle que la démarche engagée est une démarche longue, réfléchie, initiée de longue date, basée sur le dialogue et le recueil des positions de tous les habitants pouvant être impactés par une décision, quelle qu'elle soit. L'expérience ayant eu lieu, il est maintenant nécessaire de recueillir les ressentis de tous, de croiser ensuite les résultats de ce questionnaire avec les chiffres des comptages. Puis une décision avisée et concertée sera prise dans l'intérêt du plus grand nombre.

Il convient donc d'avancer sur ce questionnaire.

Monsieur Vuillaume propose que le futur questionnaire soit distribué également aux habitants de la rue du docteur Roux et avoisinants car ils sont aussi impactés par un possible sens unique de la rue du prof. L. Bernard. Il se propose d'aider au « boitage ».

Monsieur Le Coq précise que le questionnaire sera aussi distribué dans la résidence du nouveau Cottage.

## Décision et suite à donner

Monsieur Le Coq envoie :

- Un fichier exploitable des comptages à Monsieur Cortat pour analyse.
- Le questionnaire « Suite à expérimentation » à Messieurs Cortat et Vuillaume pour ajustements.
- Les chiffres du comptage réalisé en 2023 dans la rue du prof. L. Bernard (stationnement côté pair et double sens).
- Le compte-rendu de cette réunion.

Date est prise pour le **prochain conseil de quartier** qui sera à nouveau consacré à la suite de l'expérimentation avec les invités de ce jour :

<b>Vendredi 07 novembre à 19h00</b> (la salle sera précisée ultérieurement).
--

L'ordre du jour de cette réunion :

- Synthèse des propositions de sujets à inclure dans le questionnaire. Les propositions doivent être envoyées AVANT la prochaine réunion.
- Validation du questionnaire « Suite expérimentation... ».
- Décision

**Pour avancer au mieux et optimiser la prochaine réunion**, il est convenu que des échanges se feront entre Messieurs Cortat et Vuillaume et les membres du conseil afin d'avoir un questionnaire prêt à la discussion et à la validation.